



Proposition de travail loin du pere

Par **Caro87**, le **04/09/2016** à **14:34**

Bonjour,voilà ma situation. Je me suis séparée du papa de mon fils en janvier 2014. j'avais la garde et le papa le voyait un week end sur deux. à l'été 2015, on décide qu'il a la garde pour un an mais je me rétracte. Il l'inscrit donc dans une autre école (sans mon autorisation) et le radie de l'autre. suite à ça et devant le fait accomplie, je veux bien lui laisser un an et je le recuperai en septembre 2016.au final, je décide de déménager à côte de chez lui pour faire garde alternée. on la commence en avril 2016, sauf que les psychologues (qui voient mon fils une fois dans la semaine) disent, selon les dire du père,que ça perturbe mon fils. chose à laquelle j'ai demandé confirmation et qu'elles ont nié avoir dit. du coup, le père décide quand même d'annuler la garde alternée et me dit qu'on la commencera à la rentrée.cet été, suite à un conflit, le papa aurait lancé une demande auprès du jaf. je décide donc de consulter un avocat pour qu'il me représente. je réclame la garde alternée. mais vu l'attitude de son père et de sa compagne, de la façon qu'ils éduquent mon fils, je décide de partir sur Toulouse pour du travail. Mais est ce que j'ai le droit de partir à 800km sans l'autorisation du père ? et au vu de la procédure qui est engagée, la juge ne va t'elle pas justement lui laisser la garde vu qu'il l'à depuis un an?